
COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 22e SÉANCE

Président : M. SENGWE (Zimbabwe)

puis : M. STEIN (Allemagne)
(Vice-Président)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Débat général (suite)

- Programme 14. Développement économique et social de l'Afrique
- Programme 15. Développement économique et social de l'Asie et du Pacifique
- Programme 16. Développement économique de l'Europe
- Programme 17. Développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Programme 18. Développement économique et social de l'Asie occidentale
- Programme 12. Prévention du crime et justice pénale
- Programme 13. Contrôle international des drogues

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/51/SR.22
27 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL



La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001 [A/51/6 (fascicules) et A/51/16 (Partie II)]

Débat général (suite)

Programme 14. Développement économique et social de l'Afrique

1. M. KELLY (Irlande), parlant au nom de l'Union européenne, se félicite du processus de réforme entamé dans la majorité des commissions économiques régionales et demande instamment à celles qui ne l'ont pas encore fait d'entreprendre un examen approfondi de leurs activités et de leurs mandats afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles et d'améliorer l'efficacité et la souplesse de leur action. Les commissions régionales doivent axer leurs activités sur les domaines dans lesquels elles jouissent d'avantages comparatifs, comme les questions liées aux politiques régionales, les questions normatives et les activités d'analyse ainsi que les activités de diffusion d'informations, et éviter de faire double emploi avec des activités qui peuvent être réalisées plus efficacement par d'autres organisations internationales. A ce propos, les activités opérationnelles devraient être menées à bien par les mécanismes compétents du système des Nations Unies.
2. Il faudra tenir compte des résultats des réformes lorsque l'Assemblée sera appelée à approuver les programmes des commissions régionales. Il faut espérer que, pour la plupart, les réformes auront été menées à bien lorsque les différentes commissions régionales présenteront leurs rapports à ce sujet au Conseil économique et social lors de sa session de fond, en avril 1997. Par ailleurs, les activités de suivi et de mise en oeuvre des résultats des grandes conférences tenues sous les auspices des Nations Unies n'ont pas été considérées comme vraiment prioritaires, voire pas du tout, dans les programmes des commissions régionales. L'Union européenne est d'avis qu'il importe de remédier à cette situation.
3. L'Union européenne appuie le processus de rationalisation entrepris au sein de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et espère que ce processus comportera un examen critique de la durée et de la fréquence des réunions, y compris de celles de la Commission elle-même. S'agissant du paragraphe 14.3 du document A/51/6 (Prog. 14), l'Union européenne relève avec satisfaction l'intention qui a été manifestée de faire du rôle de la femme un élément commun de toutes les stratégies de programmation de la CEA.
4. M. Stein (Allemagne) (Vice-Président) prend la présidence.
5. M. ZENNA (Ethiopie) appuie les efforts de renouveau entamés par la CEA en 1995 pour se transformer en une entité plus efficace et plus souple. La nouvelle stratégie de la CEA visant à promouvoir l'analyse des politiques économiques et sociales, à veiller à la sécurité alimentaire et au développement durable, a renforcé la gestion du développement, à tirer parti de l'information à des fins de développement et à promouvoir la coopération et l'intégration régionales a été examinée et approuvée par la Conférence des ministres chargée

/...

des activités de développement économique et social qui s'est tenue à Addis Abeba du 30 avril au 8 mai 1996. La Conférence a demandé qu'il soit donné à la CEA la possibilité d'améliorer les services qu'elle fournit aux Etats Membres et s'est félicitée de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, dont la mise en oeuvre sera dirigée par la CEA dans différents domaines prioritaires. Le document final de l'examen à mi-parcours a également mis en relief le rôle que doit jouer la CEA dans l'application du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ainsi que la nécessité de le renforcer. Tout cela témoigne de la confiance que les gouvernements africains placent dans l'oeuvre de la Commission. Les engagements pris et les accords adoptés lors des récentes conférences tenues sous les auspices des Nations Unies ont également conféré de nouvelles responsabilités aux commissions régionales. M. Zenna appuie par conséquent les idées exprimées dans le projet de plan à moyen terme et rejette toute tentative de réduire le rôle des commissions régionales dans les activités de développement des Nations Unies.

6. Mlle CABRERA (Mexique) souscrit aux conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination (CPC) [document A/51/16 (Partie II)] au sujet du programme 14.
7. M. AMARI (Tunisie) se félicite du processus de réforme qu'a entrepris la CEA et appuie sans réserves les conclusions du CPC.
8. M. INCERA (Costa Rica), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que les commissions régionales ont un important rôle à jouer dans la mesure où c'est à elles qu'il incombe d'intégrer une dimension régionale aux programmes et aux activités des Nations Unies et où elles sont capables de faire face efficacement aux besoins d'assistance spécifiques de chaque région. En outre, les engagements pris et les accords adoptés lors des conférences qui se sont tenues récemment sous les auspices des Nations Unies ont élargi les responsabilités des commissions régionales. Le Groupe des 77 et la Chine rejettent par conséquent toute proposition visant à transférer à d'autres institutions les fonctions des commissions régionales.
9. S'agissant du programme 14, la CEA, outre son rôle traditionnel, préside l'Equipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le redressement économique et le développement de l'Afrique et est responsable de la mise en oeuvre du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique au plan régional. Par ailleurs, il faudrait intégrer clairement aux sous-programme 14.4 les activités relatives à la mise en oeuvre du Nouvel ordre du jour et indiquer les résultats des mesures déjà adoptées. Le sous-programme 14.5 devrait également englober les activités tendant à appliquer les mesures urgentes et les recommandations formulées lors de l'examen à mi-parcours du Nouvel ordre du jour au sujet des programmes de promotion de la coopération et de l'intégration sous-régionales et régionales, particulièrement dans les domaines des transports et des communications, de la diversification des produits de base et du développement des institutions.
10. M. MOKTEFI (Algérie) relève l'intérêt particulier que son pays porte au programme 14 et son ferme appui à l'oeuvre réalisée par la CEA, qui est précieuse pour le développement de l'Afrique. Le processus de réforme interne entamé par la CEA est une preuve de sa capacité de se renouveler et de sa

viabilité. Son rôle ne saurait être sous-estimé. A ce propos, la délégation algérienne appuie les conclusions et recommandations formulées par le CPC.

11. M. FATTAH (Egypte) souscrit aux observations formulées par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La délégation égyptienne a activement participé aux délibérations du CPC relatives au programme 14, qu'elle appuie énergiquement en raison de l'importance qu'il revêt pour le continent africain.

12. Le PRESIDENT considère que la Commission a ainsi achevé son débat général concernant le programme 14.

13. Il en est ainsi décidé.

Programme 15. Développement économique et social de l'Asie et du Pacifique

14. M. KELLY (Irlande), parlant au nom de l'Union européenne, considère que les sous-programmes 15.1 (Coopération économique régionale : commerce et investissements) et 15.3 (Coopération économique régionale : industrie et technologie) font partiellement double emploi avec les activités réalisées dans ce domaine par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il se demande par conséquent s'il est vraiment nécessaire que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) s'occupe d'activités liées au transfert de technologie.

15. Mlle CABRERA (Mexique) souscrit aux conclusions et recommandations formulées par le CPC au sujet du programme 15.

16. Mme INCERA (Costa Rica), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il conviendrait de mieux refléter les mandats adoptés par les organes délibérants compétents, y compris la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), ainsi que de tenir compte de la réorientation des activités intervenue à la suite de la restructuration de la CESAP. Les sous-programmes 15.1 (Coopération économique régionale : commerce et investissements), 15.2 (Coopération économique régionale : recherche et analyse des politiques) et 15.3 (Coopération économique régionale : industrie et technologie) devraient accorder la plus haute priorité à la coopération sud-sud, et notamment à la coopération triangulaire. Il faudrait par conséquent ajouter au paragraphe 15.4 la phrase suivante : "Il insistera particulièrement sur la coopération sud-sud, y compris la coopération triangulaire, afin de mettre en oeuvre des activités concrètes de nature à promouvoir les objectifs des différents sous-programmes." Au paragraphe 15.6, le membre de phrase "et entre pays en développement avec l'appui des pays développés (coopération tripartite)" devrait être remplacé par les mots "et entre pays en développement, avec l'appui approprié des pays développés et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies".

17. L'accès à des technologies écologiquement rationnelles et la mise en place d'une infrastructure d'établissements humains respectueuse de l'environnement constituent un aspect très important du renforcement des capacités nationales de promotion d'un développement durable et écologiquement rationnel. Par conséquent, le programme 15.4 (Environnement et développement durable) devrait se référer expressément aux recommandations formulées à ce sujet dans Action 21

et tenir compte aussi des résultats de la Conférence Habitat II. Au paragraphe 15.11, il faudrait ajouter un alinéa d) bis qui se lirait comme suit : "Collaborer avec les gouvernements et les associations régionales et internationales d'administration locale, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les institutions universitaires et les autres groupements régionaux et sous-régionaux afin d'élaborer des plans d'action régionaux en matière d'établissements humains tenant compte des questions prioritaires propres à la région de l'Asie et du Pacifique." Dans le même paragraphe, il faudrait ajouter un alinéa g) bis qui se lirait comme suit : "Créer pour les pays en développement des possibilités d'acquérir des technologies respectueuses de l'environnement ou écologiquement rationnelles afin de contribuer au renforcement des capacités nationales de promotion du développement durable."

18. Mme ARAGON (Philippines) appuie les observations formulées par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et relève l'importance que les Philippines accordent au programme 15 et en particulier aux sous-programmes 15.1 et 15.3. Elle ne partage donc pas l'avis du CPC selon lequel le sous-programme 15.3 devrait être supprimé.

19. Mme SANTIPITAKS (Thaïlande) souligne que son pays accorde une grande importance au programme 15 et appuie les activités réalisées par la CESAP dans ce domaine.

20. M. ATIYANTO (Indonésie) s'associe aux observations de la représentante des Philippines et déclare qu'en dépit du dynamisme qui caractérise actuellement l'économie de l'Asie, la population de cette région compte les trois quarts de tous les pauvres du monde.

21. Le PRESIDENT considère que la Commission a ainsi achevé son débat général sur le programme 15.

22. Il en est ainsi décidé.

Programme 16. Développement économique en Europe

23. M. KELLY (Irlande), parlant au nom de l'Union européenne, déclare que cette dernière a participé activement au processus de réforme qui se poursuit actuellement au sein de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et a énergiquement appuyé ce processus. Selon l'Union européenne, la CEE doit centrer ses efforts sur les domaines dans lesquels elle a apporté la preuve de ses compétences, de son expérience et de son excellence. Simultanément, il faut espérer que la CEE pourra s'adapter avec souplesse aux nouvelles circonstances ainsi qu'aux souhaits et aux besoins de ses Etats membres. Manifestement, les réformes convenues devront être examinées à l'issue des négociations qui se déroulent actuellement à Genève avant que le programme de travail de cette commission régionale puisse être approuvé.

24. Mlle CABRERA (Mexique) et M. LOZINSKY (Fédération de Russie) appuient les conclusions et recommandations formulées par le CPC au sujet du programme 16.

25. Le PRESIDENT considère que la Commission a ainsi achevé son débat général au sujet du programme 16.

26. Il en est ainsi décidé.

Programme 17. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

27. Mme INCERA (Costa Rica), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, constate que le programme 17 est apparemment rédigé conformément aux mandats pertinents. Le Groupe des 77 souhaiterait néanmoins insister sur le fait que le processus de restructuration de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) relève directement des responsabilités de ses Etats membres, et il considère que le plan à moyen terme devrait par conséquent refléter les priorités spécifiées dans le document LC/G.1942.

28. M. GRIEVER (Uruguay) réaffirme l'importance de l'appui et de l'assistance que la CEPALC accorde aux Etats de la région. L'existence, le maintien et le renforcement de la Commission peuvent apporter une contribution précieuse aux mesures visant à élever les niveaux de vie et à promouvoir l'activité économique dans les pays de la région. L'Uruguay considère que le programme 17 doit avoir pour but non seulement une large analyse du processus de développement, comme indiqué au paragraphe 17.1, mais aussi la promotion de la coopération des Etats membres à ce processus dans des domaines concrets comme les courants d'échanges, les investissements étrangers, la technologie, les problèmes posés par l'instabilité, la diversification des produits et l'expansion des marchés, la spécialisation, la restructuration de l'appareil productif, l'amélioration de la compétitivité sur les marchés internationaux, les accords d'intégration régionale et sous-régionale, la compatibilité des politiques économiques, budgétaires, monétaires et de change, le problème posé par l'insuffisance de l'épargne dans la région, l'aggravation du chômage et de la pauvreté, la réforme des services sociaux et d'éducation, la sécurité sociale, l'infrastructure et la décentralisation, les effets des réformes et les sacrifices qu'elles exigent et la restructuration de l'Etat et de l'appareil administratif. Le but du programme 33 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 était d'assurer une croissance économique soutenue et équitable dans la région de l'Amérique latine et dans les Caraïbes afin de garantir la cohésion sociale et la stabilité politique, qui constituent le fondement politique de tout développement. Or, cet objectif n'a pas encore été atteint, et il est regrettable de constater que les problèmes de tous les pays de la région ne seront pas reflétés dans le programme 17 du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001. L'Uruguay est disposé à participer activement à la recherche d'une solution de consensus au sujet des recommandations concernant le programme 17.

29. Mme SEALY MONTEITH (Jamaïque), Mlle CARBREA (Mexique), Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba), M. VARELA (Chili), M. FAGUNDE DO NASCIMENTO (Brésil), M. FATTAH (Egypte), M. PALIZ (Equateur) et Mme INCERA (Costa Rica), appuient les conclusions et recommandations formulées par le CPC au sujet du programme 17 et relèvent l'importance de l'oeuvre réalisée par la CEPALC. La Jamaïque, en particulier, considère que cette commission régionale devrait établir un équilibre plus satisfaisant entre ses activités opérationnelles et ses travaux d'analyse, en insistant davantage sur les premières. Par ailleurs, la Jamaïque se félicite de l'inclusion du sous-programme 17.11 dans le plan à moyen terme et considère qu'il faudrait resserrer la collaboration entre les institutions internationales, régionales et sous-régionales dont les tâches sont liées aux

mandats de la CEPALC, notamment en ce qui concerne les activités de suivi des conférences mondiales.

30. Mlle FIGUERA (Venezuela) déclare que sa délégation appuie l'oeuvre réalisée par la CEPALC et souscrit aux conclusions et recommandations formulées par le CPC au sujet du programme 17. Elle s'associe en particulier aux commentaires faits par le représentant de l'Uruguay au sujet du paragraphe 17.1 du programme 17.

31. Le PRESIDENT considère que la Commission a ainsi achevé son débat général sur le programme 17.

32. Il en est ainsi décidé.

Programme 18. Développement économique et social de l'Asie occidentale

33. Mme INCERA (Costa Rica), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, considère que le programme 18 reflète comme il convient les mandats qui ont été confiés à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et souligne que le processus de restructuration de celle-ci, auquel ont déjà été consacrés des efforts considérables, relève directement de la responsabilité de ses Etats membres.

34. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) fait observer que l'évolution de la situation internationale a donné une importance historique aux activités de la CESAO. Dans ce contexte, la Syrie réaffirme qu'il importe que les Etats membres de cette commission régionale appuient ses activités, surtout dans des domaines comme la population, le développement, l'énergie et la relance de l'activité économique. Il y a lieu de rappeler à cet égard la réunion des ministres de l'environnement qui s'est tenue en mai 1996 ainsi que la session extraordinaire que l'Assemblée générale doit consacrer en 1997 à l'examen et à l'évaluation d'Action 21.

35. Mlle CABRERA (Mexique) appuie les conclusions et recommandations formulées par le CPC au sujet du programme 18 et relève l'importance pour la région de l'oeuvre réalisée par la CESAO.

36. M. FATTAH (Egypte) s'associe à la déclaration faite par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'aux déclarations des délégations de la République arabe syrienne et du Mexique. L'Egypte a participé aux délibérations du CPC concernant le programme à l'examen et coopérera avec les autres délégations lors des consultations officieuses que la Cinquième Commission doit consacrer à cette question.

37. Le PRESIDENT considère que la Commission a ainsi achevé son débat général concernant le programme 18.

38. Il en est ainsi décidé.

Programme 12. Prévention du crime et justice pénale

39. Mlle CABRERA (Mexique) appuie les conclusions et recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination au sujet du programme 12.

40. M. KELLY (Irlande), parlant au nom de l'Union européenne, demande que le débat sur la question ne soit pas clos vu qu'il a l'intention de formuler des observations concernant les programmes 12 et 13 lors d'une séance ultérieure.
41. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) déclare qu'elle souhaiterait attendre, pour formuler ses observations concernant le programme 12, d'avoir reçu les réponses posées à ce sujet à la Troisième Commission.

Programme 13. Contrôle international des drogues

42. Mlle CABRERA (Mexique) réaffirme l'importance du programme 13 et appuie les conclusions et recommandations formulées par le CPC au paragraphe 148 de son rapport [A/51/16 (Partie II)].
43. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) déclare que son pays attache une importance particulière à l'examen du programme 13 et souligne que les observations formulées à propos du programme 12 valent aussi pour le programme à l'examen.
44. Mme INCERA (Costa Rica) considère que les programmes 12 et 13 revêtent la plus haute importance et appuie par conséquent toutes les recommandations et conclusions formulées par le CPC.
45. M. ODAGA JALOMAYO (Ouganda) considère lui aussi que les programmes 12 et 13, qui sont liés l'un à l'autre, revêtent une grande importance. Le programme 13 pourrait être mis en oeuvre dans de meilleures conditions si l'on s'attachait à renforcer les institutions régionales chargées des questions liées à la criminalité visées au programme 12. Dans ce contexte, la délégation ougandaise appuie énergiquement les deux programmes ainsi que les conclusions formulées par le CPC.

La séance est levée à 16 h 15.